

501

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Réunions publiques



Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

26 septembre et 02 et 09 octobre 2018

Présenté par Vincent MAHEUT



507

Introduction

Une démarche de projet

La construction du PLUI se fonde sur la démarche de projet (diagnostic, orientations, objectifs, programmes, évaluation) et sur cinq objectifs de construction validés par la CCTVV :

1. Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux actuels et futurs dans le cadre du PLUI
2. Partager la démarche et le projet
3. Encourager la participation de tous les élus du territoire
4. Construire le PLUI avec les communes,
5. Réaliser l'outil d'évaluation et de suivi du PLUI.

Ces objectifs constituent le cœur de l'action et la référence constante de l'élaboration du PLUI. (Extrait du cahier des charges du PLUI)



371

Plan d'intervention

1. Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
2. Présentation de la démarche
3. La concertation et l'information avec le public
4. La synthèse du diagnostic
5. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



471



PARTIE N°1

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ?



501

1. Qu'est-ce qu'un PLUi ?

PLUi

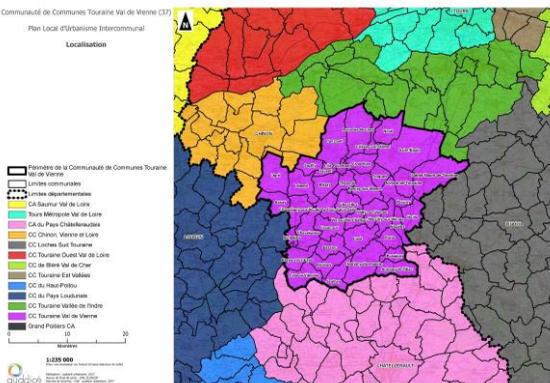
- C'est un document de **planification évolutif**, sans durée de vie réglementée. Toutefois, le PLUi en cours d'élaboration se projette à horizon 2035 ;
- Il traduit un **projet politique d'aménagement** à l'échelle du territoire intercommunal (40 communes) ;
- Il projette la planification des constructions à vocation d'habitat, d'économie, d'équipements, ... en fixant le droit des sols à parcelle.
 - **Un droit à construire n'est pas acquis définitivement.**
- Il **protège** les milieux agricoles, naturels et forestiers ;
- Il prend en compte **les risques** (naturels ou technologiques) et les **nuisances**.



Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Localisation



- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
 - Communes communales
 - Limites départementales
 - CA Saumur Val de Loire
 - Pays Métropole Val de Loire
 - CA du Pays Châtelleraupais
 - CC Chinon - Valençay de Loire
 - CC Loudes Sud Touraine
 - CC Touraine Ouest Val de Loire
 - CC de Blaise Val de Loire
 - CC Touraine Est Vallées
 - CC du Haut Poitou
 - CC du Pays Loudessais
 - CC Touraine Vallée de l'Indre
 - CC Touraine Val de Vienne
 - Grand-Poitou CA



1. Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le PLUi doit être compatible avec les documents de planification supérieure (exemple : le SDAGE Loire-Bretagne, le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Chinois, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique)

→ Le plus important est le **SCoT Intégrateur du Pays du Chinois en cours d'élaboration**.

Il intègre les documents locaux notamment les Programmes Locaux de l'Habitat.

Le PLUi doit aussi répondre à certains objectifs et orientations fixés par des instances supérieures, ou inscrits dans les lois.

Avoir un développement cohérent du territoire	Limiter la consommation foncière	Limiter la consommation d'énergie	Optimiser les réseaux	Préserver les espaces agricoles et naturels
---	----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	---

Trois grands objectifs : **Planifier** **Encadrer** **Protéger**

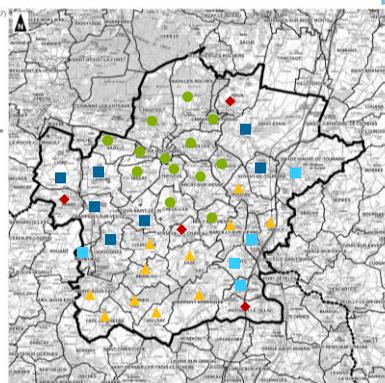
Réunions publiques sur le PADD



Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Statut d'avancement des documents d'urbanisme actuellement en vigueur



- PLUi Grenelle approuvé
- PLU Grenelle approuvé
- PLU approuvé
- Carte communale approuvée
- Absence de document d'urbanisme

Réunions publiques sur le PADD



1. Qu'est-ce qu'un PLUi ?

L'importance de tirer le bilan des documents en vigueur

✓ **PLU ancienne génération : « loi SRU »**

Opportunité foncière → Ouverture à urbanisation

→ Pas de prospective.

✓ **PLU nouvelle génération : « Grenelle 2, loi ALUR »**

Objectif politique (démographique par exemple) → Projections des services à apporter à la population → Projections pour définir le besoin foncier en compatibilité avec les enjeux du territoire → Classement en Zone U ou AU + analyse des « dents creuses »

→ **Prospective raisonnée** sur les projections démographiques et la capacité de la commune à accueillir de nouveaux habitants (évolution du nombre d'habitants et des équipements liés (écoles, commerces, services, accessibilité))

Réunions publiques sur le PADD



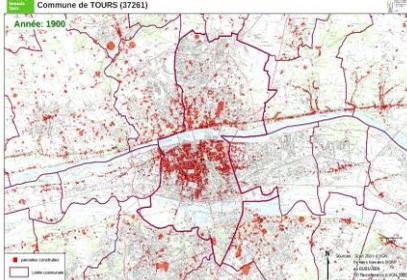
1. Qu'est-ce qu'un PLUi ?

La croissance de la métropole tourangelle

DREAL Centre - Progression de l'urbanisation de 1900 à 2008

Commune de TOURS (37261)

Année: 1900



Réunions publiques sur le PADD



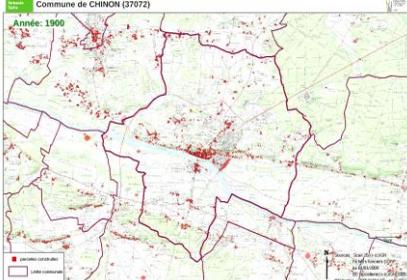
1. Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Chinon, pôle majeur du Pays du Chinois

DREAL Centre - Progression de l'urbanisation de 1900 à 2008

Commune de CHINON (37072)

Année: 1900



Réunions publiques sur le PADD



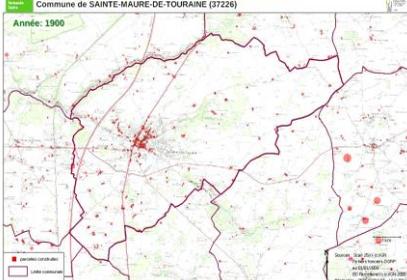
1. Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Sainte-Maure-de-Touraine, un étalement le long des voies

DREAL Centre - Progression de l'urbanisation de 1900 à 2008

Commune de SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN (37226)

Année: 1900



Réunions publiques sur le PADD



1. Qu'est-ce qu'un PLUi ?
Richelieu, un développement intra-muros

CETE DREAL Centre - Progression de l'urbanisation de 1900 à 2008
 Commune de RICHELIEU (37196)

Année: 1900

Réunions publiques sur le PADD

audidcé

1. Qu'est-ce qu'un PLUi ?
L'île Bouchard, un bourg scindé par la Vienne

CETE DREAL Centre - Progression de l'urbanisation de 1900 à 2008
 Commune de L'ÎLE-BOUCHARD (37119)

Année: 1900

Réunions publiques sur le PADD

audidcé

1. Qu'est-ce qu'un PLUi ?
Faye-la-Vineuse, une évolution ponctuelle du village

CETE DREAL Centre - Progression de l'urbanisation de 1900 à 2008
 Commune de FAYE-LA-VINEUSE (37105)

Année: 1900

Réunions publiques sur le PADD

audidcé

1. Qu'est-ce qu'un PLUi ?
Pussigny, l'apparition d'un village-rue

CETE DREAL Centre - Progression de l'urbanisation de 1900 à 2008
 Commune de PUSSIGNY (37190)

Année: 1900

Réunions publiques sur le PADD

audidcé

PARTIE N°2
 Présentation de la démarche

Réunions publiques sur le PADD

audidcé

2. Présentation de la démarche
Un PLUi : comment ?
 Phase technique

1. Diagnostic
 • Etat des lieux du territoire

2. Le Projet d'aménagement et de Développement Durables
 • Définition d'un projet de territoire à un horizon de 15 ans

3. Le règlement et le plan de zonage
 • Traduction réglementaire du PADD

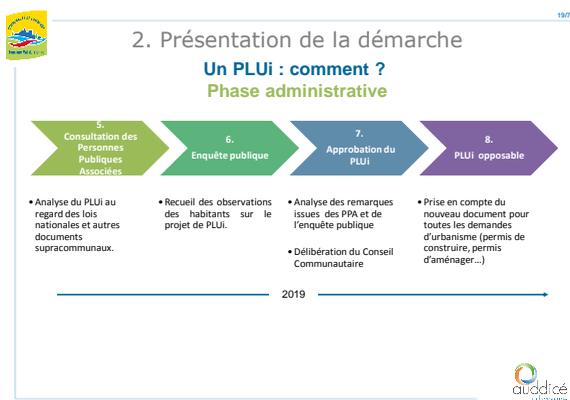
4. L'arrêt de projet du PLUi
 • Délibération du Conseil Communautaire sur le projet de PLUi

2017 - 2019

Une association constante des services de l'Etat et des autres Personnes Publiques Associées (PPA) et Consultées
 • DDT, Chambre d'Agriculture, PNR, communes voisines, Communauté de Communes voisines, etc

Une concertation de la population
 • Recueillir l'avis des habitants sur le PLUi : réunions publiques, registre en mairie, site internet...

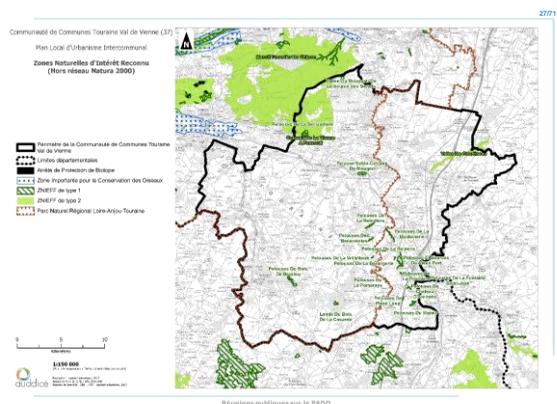
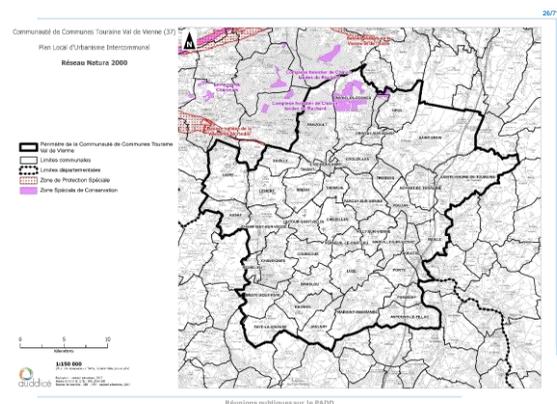
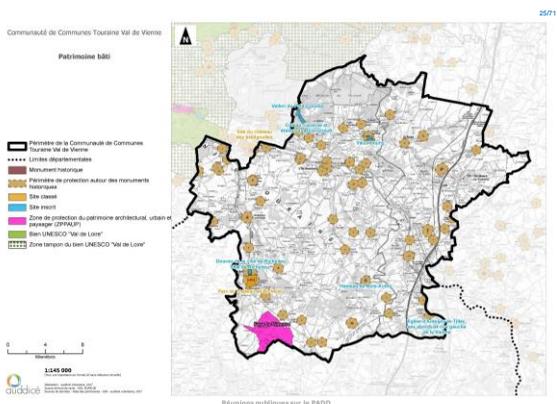
Réunions publiques sur le PADD



3. La concertation et l'information avec le public
- ### Comment s'informer et poser vos questions ?
- ✓ Le **site internet** de la Communauté de Communes : <https://www.cc-tvv.fr/>
 - ✓ La création **d'un site internet** dédié et son forum d'échanges : <https://participation.institut-audice.com/PLUi-Touraine-Val-de-Vienne>
 - ✓ La mise à disposition de 41 **registres d'observations** (1 par commune et 1 à la Communauté de Communes) ;
 - ✓ La fourniture de 3 **lettres du PLUi** ;
 - ✓ La mise à disposition de **panneaux d'informations** pour une exposition itinérante ;
 - ✓ **L'affichage réglementaire** ;
 - ✓ La possibilité **d'écrire à la Communauté de Communes** : plui@cc-tvv.fr ou par courrier (Communauté de Communes Touraine Val de Vienne, 14 route de Chicon - 37220 PANZOULET)
 - ✓ **L'organisation et l'animation de réunions publiques et de permanences**
(la prochaine permanence : le 8 octobre 2018 de 16h à 20h à la salle des fêtes de Crouzilles)
- Réunions publiques sur le PADD
- audicé



- 4.1. Le cadre de vie
- ### Éléments principaux
- ✓ **La présence de risques majeurs**
 - Un **réseau hydraulique important** avec des risques de crues (PPRI de la Vienne et AZI de la Veude et du Mâble) ;
 - Un **risque sismique** faible à modéré ;
 - Un **risque de feu de forêt élevé** dans les grands massifs boisés du territoire ;
 - **Six communes** concernées par l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2017 relatif aux **territoires termités** ;
 - Des risques liés à la **présence de cavités**.
- Réunions publiques sur le PADD
- audicé



28/71

4.1. Le cadre de vie Synthèse du diagnostic

Atouts :

- Un paysage rural varié, structuré par le réseau hydraulique ;
- Une richesse patrimoniale diversifiée (architecturale et naturelle) levier du tourisme vert ;
- Près de 70 monuments historiques ;
- Des espaces de biodiversité reconnus ;
- La majorité du territoire faisant partie du PNR Loire Anjou Touraine ;

Opportunités :

- Un développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, méthanisation, ...)
- Des points de vue valorisant le paysage ;
- Un développement du réseau numérique en cours ;

Faiblesses :

- Des nuisances (sonores, visuelles et polluantes) dues aux infrastructures de transports à grande vitesse ;
- Des formes urbaines attestant un étalement le long des voies ;
- Des entrées de bourgs impactées par des extensions pavillonnaires ou des sites d'activités non intégrés dans le paysage ;

Menaces :

- Des contraintes de développement liées au risque d'inondation ;
- Des stations d'épuration défectueuses ou nécessitant une vigilance ;
- Des difficultés d'assurer la défense contre le risque incendie en secteur diffus ;
- Une gestion des déchets du SMICTOM impactant l'organisation du territoire ;

Réunions publiques sur le PADD

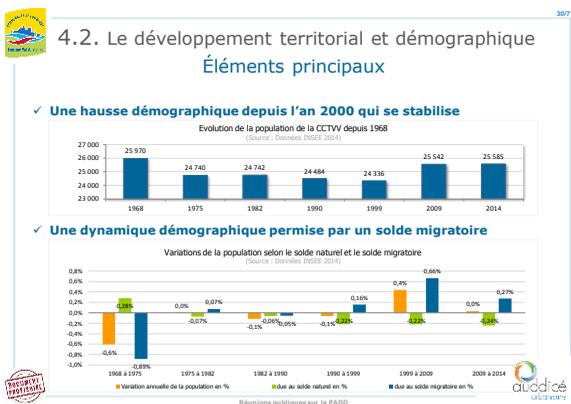
29/71

4.2. Le développement territorial et démographique

(démographie - habitat - interface avec les territoires voisins - le foncier)

Source de données : INSEE 2014 - IGN - SDIT07 - Audited urbanisme

Réunions publiques sur le PADD



4.2. Le développement territorial et démographique

Éléments principaux

- ✓ **Une population vieillissante : un phénomène majeur**
 - Un phénomène aux multiples impacts dans différents domaines.

Évolution de l'âge de la population intercommunale entre 1999 et 2014 (Source : Données INSEE 2014)

Population qui deviendra « sénior » en 2035

Réunions publiques sur le PADD

4.2. Le développement territorial et démographique

Éléments principaux

- ✓ **Un desserrement des ménages à considérer pour le besoin en logements**
 - Une moyenne de 2,27 personnes par ménage en 2014 ;
 - 70% des ménages composés au maximum de 2 personnes en 2014 ;
 - Une part importante de séniors vivant seuls.

Répartition des ménages par taille en 2014 (Source : Données INSEE 2014)

Répartition par âge des personnes vivant seules (Source : Données INSEE 2014)

Réunions publiques sur le PADD

4.2. Le développement territorial et démographique

Éléments principaux

- ✓ **Une dominance du logement individuel qui se poursuit**
 - Un habitat diffus important sur le territoire (isolement des personnes, mobilité, ...)
 - 75 % de constructions (1090 logements) en individuels purs entre 2003 et 2014 ;
 - Une moyenne de 71 logements commencés par an entre 2009 et 2015 ;
 - Une majorité de propriétaires.

Statut d'occupation des résidences principales en 2014 (Source : Données INSEE 2014)

→ Près de 200 logements communaux en aide pour les plus faibles revenus ;

→ Un parc du locatif essentiellement privé, concentré dans les pôles urbains.

→ Une majorité de logements anciens (60% datent d'avant 1974 → réhabilitation, adaptation, ...)

Réunions publiques sur le PADD

4.2. Le développement territorial et démographique

Éléments principaux

Taux de logements vacants (en %) par commune en 2014 (Source : Données INSEE 2014)

Taux souhaitable pour l'équilibre du marché immobilier (entre 5% et 7%)

Réunions publiques sur le PADD

4.2. Le développement territorial et démographique

Éléments principaux

- ✓ **Des logements de grandes tailles, inadaptés à l'évolution de la structure des ménages**

Taille des logements de l'intercommunalité en 2014 (Source : Données INSEE 2014)

Taille des ménages de l'intercommunalité en 2014 (Source : Données INSEE 2014)

	1 et 2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus
Résidence principales	7,9%	18,9%	30,5%	42,6%
Ménages	31%	39%	13%	1%

Réunions publiques sur le PADD

4.2. Le développement territorial et démographique

Éléments principaux

- ✓ **Des initiatives publiques en faveur du logement adapté (senior ou Personne à Mobilité Réduite, PMR)**
 - Une demande importante de logements de plain-pied sur le territoire ;
 - Une demande majeure de petits pavillons avec jardin (de taille modéré) ;
 - Des réflexions et projets en cours pour des logements séniors et PMR sur 1/4 des communes (une quarantaine de logements en projet) ;
 - Aucune obligation d'aménagement due au Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Réunions publiques sur le PADD



4.2. Le développement territorial et démographique Synthèse du diagnostic

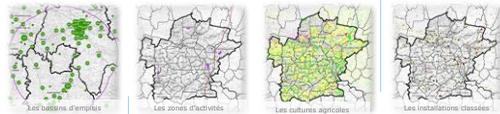
Atouts : <ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique de croissance démographique positive ; • De nouvelles constructions correspondant à la demande (T2 à T3) ; • Près de 200 logements communaux locatifs ; • Une sensibilisation de préservation des espaces agricoles ; 	Faiblesses : <ul style="list-style-type: none"> • Un faible parc de logements locatifs ; • Un taux moyen de logements vacants important (9,25%). Plus de ¼ de taux communaux de logements vacants au dessus de la moyenne tolérée et nécessaire à l'équilibre du marché immobilier (c'est-à-dire au dessus de 7%) ; • Une population vieillissante ;
Opportunités : <ul style="list-style-type: none"> • Des initiatives publiques en faveur du logement adapté et fonctionnel (pour séniors ou PMR) ; • L'influence de Tours et de Châtelleraut (Nord-Sud) et dans une moindre mesure Saumur et Poitiers ; • Du bâti vacant propice au renouvellement urbain 	Menaces : <ul style="list-style-type: none"> • Une part importante de séniors vivant seuls ; • Inadéquation entre la taille des logements et la taille des ménages ; • Une majorité de logements anciens ; • Une réglementation ABF qui implique parfois un surcoût dans la réhabilitation de logements



Réunions publiques sur le PADD



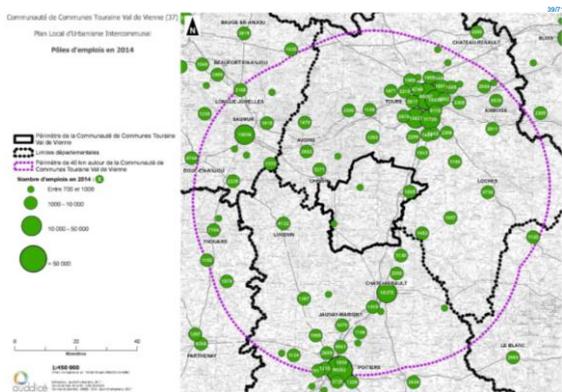
4.3. Le développement économique (emploi – agriculture – activités – artisanat – tourisme)



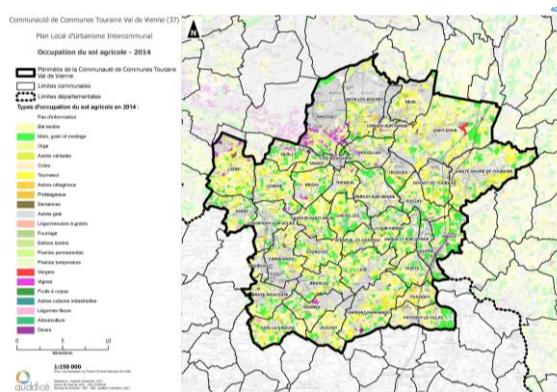
Source de données : INSEE - ANP - INSA - 2017 - Audidacé urbanisme



Réunions publiques sur le PADD



Réunions publiques sur le PADD



Réunions publiques sur le PADD



4.3. Le développement économique Synthèse du diagnostic

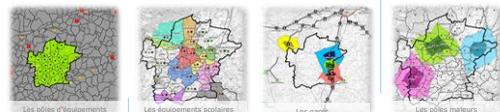
Atouts : <ul style="list-style-type: none"> • Des labels de reconnaissance des produits locaux et des activités touristiques ; • Un tissu artisanal précieux ; • 13 zones d'activités communautaires ; • Une offre en hébergement principalement de type convivial (gîtes et chambres d'hôtes) ; 	Faiblesses : <ul style="list-style-type: none"> • Un manque d'entreprises participant à la visibilité du territoire ; • 7 204 emplois pour 11 183 actifs (qui représentent 74% de la population) ; • Des bassins d'emplois extérieurs au territoire (à 30 minutes environ) ; • Un manque d'hôtels sur les pôles principaux ;
Opportunités : <ul style="list-style-type: none"> • Une part importante de diplômés en CAP ou BEP ; • 25 ha de disponibles en zones d'activités ; • Un développement possible de filières culturelle et oenotouristique pour le tourisme ; • Un territoire adapté au développement de la silver économie • Une diversification de l'activité agricole dont le développement du « Bio » 	Menaces : <ul style="list-style-type: none"> • Une diminution du nombre d'exploitations agricoles ; • Des installations classées à proximité des espaces urbains ; • Des difficultés à retrouver des repreneurs qualifiés ; • Une diminution des commerces ambulants ;



Réunions publiques sur le PADD



4.4. Les déplacements et équipements (mobilités – équipements – services)



Source de données : DSDS - IGN - Audidacé urbanisme



Réunions publiques sur le PADD





4.4. Les déplacements et les équipements Éléments principaux

45/71

- ✓ **Des cheminement doux en développement**
 - La voie verte Richelieu-Chinon et le projet « Escalles en Vienne » (reprise d'anciens tracés ferroviaires et valorisation de la Vienne) ;
 - Une bande cyclable « Chaucidou » à Marcilly-sur-Vienne, un trajet piéton-cycliste du centre de Sainte-Maure-de-Touraine à la Gare de Noyant-de-Touraine.
- ✓ **Une offre en transport collectif assurée par la région**
 - Une desserte du territoire par le réseau « Rémi ;
 - Une forte présence de l'entraide de voisinage ;
 - Un service de transport à la demande (TAD) existant pouvant être amélioré (dessertes possibles, communication, ...)
 - Le covoiturage plutôt visible à l'Est du territoire (Noyant-de-Touraine et Sainte-Maure-de-Touraine) ;
- ✓ **Une ligne de desserte ferroviaire et un passage de la LGV**
 - 2 gares présentes sur le territoire et 2 autres gares à proximité ;
 - L'Est du territoire mieux desservi en infrastructures ferroviaires mais également plus impacté par les nuisances qui en découlent ;
 - Un manque de cadence (quatre trains entre 7h et 9h) et d'adaptabilité des horaires d'arrivées.



Réunions publiques sur le PADD



4.4. Les déplacements et les équipements Éléments principaux

46/71

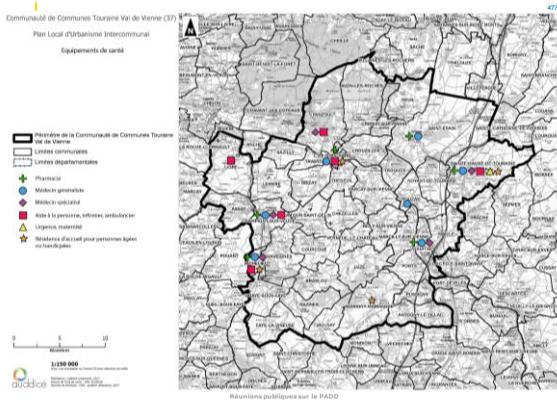
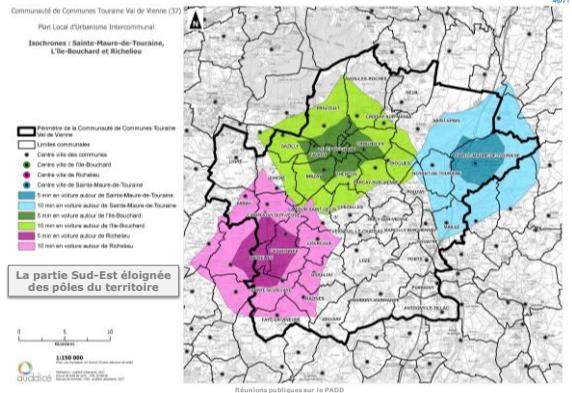
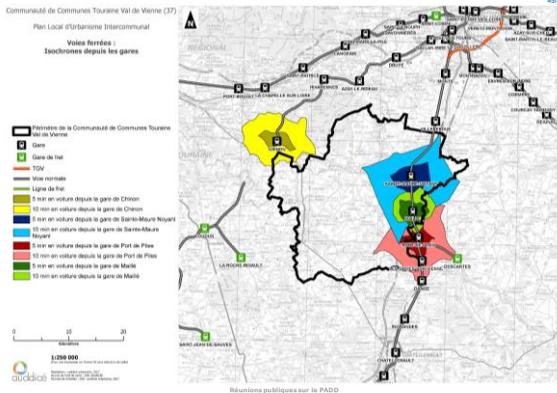
- ✓ **Un maillage routier dense et nécessaire à la mobilité**
 - L'automobile, un équipement nécessaire pour le déplacement des personnes (10,5% des ménages sans automobile en 2014) ;
 - Un accès autoroutier entre Sainte-Maure-de-Touraine et Noyant-de-Touraine ;
 - Le Sud-Est du territoire plus éloigné des pôles d'équipements ;
 - Une offre de parkings appropriée sur le territoire mais parfois saturée au niveau des gares.
 - De nombreux bourgs traversés par des axes de circulation importants ;
 - Des projets de contournement de l'Île Bouchard-Tavant et Richelieu ;
 - Un projet d'élargissement de l'autoroute A10.



Équipements en automobiles des ménages en 2014

	Ménages en 2014		Possède au moins une voiture	Dispose d'au moins un parking		Ménage contraint de stationner sur le domaine public	
	Absolu	%		Absolu	%	Absolu	%
CC TOURAINE VAL DE VIENNE	11 284	10 097	89,5%	8 647	76,6%	1 450	12,8%
SCOT DU PAYS DU CHINOIS	33 021	29 594	89,6%	25 024	75,8%	4 570	13,8%
INDRE-ET-LOIRE	273 348	228 965	83,8%	179 634	65,7%	49 331	18,0%

Réunions publiques sur le PADD



4.4. Les déplacements et les équipements Synthèse du diagnostic

46/71

<p>Atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une offre en équipements sportifs disséminée sur le territoire ; • Un tissu associatif précieux ; • Une desserte ferroviaire et autoroutière existante ; • Une offre en stationnement adaptée ; 	<p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'absence d'un pôle offrant des services et équipements de niveau supérieur ; • L'absence de complexe aquatique ; • Un déséquilibre de la desserte en transports collectifs routiers et ferroviaires ;
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un développement des activités nautiques et aquatiques ; • L'existence d'un service de Transport A la Demande (TAD) ; • Le développement des dispositifs alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, ...) • Le renforcement du maillage de liaisons douces. • Des bourgs situés le long d'axes routiers fréquentés (visibilité des commerces) 	<p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un vieillissement des équipements sportifs communaux ; • Une offre scolaire et périscolaire fragile ; • 50% des actifs navetteurs (occupants un travail à l'extérieur de la CCTVV et consommant potentiellement sur le secteur d'emploi) ; • De nombreux bourgs traversés par des axes routiers importants (sécurité et nuisance)

Réunions publiques sur le PADD

48/71




PARTIE N°5

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

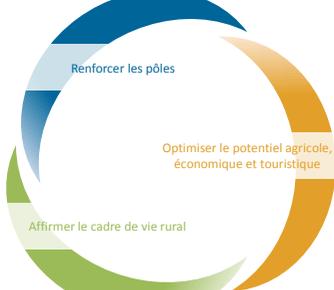
Réunions publiques sur le PADD

50/71




4. Le PADD

Les aspirations du PADD déclinant les 3 ambitions du SCoT



Réunions publiques sur le PADD

51/71




Les aspirations du PADD
déclinant les 3 ambitions du SCoT



Réunions publiques sur le PADD

52/71




1. Renforcer les pôles



1.1. Accroître l'attractivité résidentielle avec une croissance annuelle de +0,35%

1.2. Répondre aux besoins de la population en matière de logements

1.3. Conforter les commerces, services et équipements complémentaires et de proximité

Réunions publiques sur le PADD

53/71




1.1. Accroître l'attractivité résidentielle avec une croissance annuelle de +0,35%

<p>Atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique de croissance démographique positive ; • De nouvelles constructions correspondant à la demande (T2 à T3) ; • Près de 200 logements communaux locatifs ; • Une sensibilisation de préservation des espaces agricoles ; 	<p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une population vieillissante ; • Un faible parc de logements locatifs ; • Un taux moyen de logements vacants important (9,25%). Plus de ¼ de taux communaux de logements vacants au dessus de la moyenne tolérée et nécessaire à l'équilibre du marché immobilier (c'est-à-dire au dessus de 7%) ;
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'influence de Tours et de Châtelleraut (Nord-Sud) et dans une moindre mesure Saumur et Poitiers ; • Des initiatives publiques en faveur du logement adapté et fonctionnel (pour séniors ou PMR) ; • Du bâti vacant propice au renouvellement urbain 	<p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une part importante de séniors vivant seuls ; • Inadéquation entre la taille des logements et la taille des ménages ; • Une majorité de logements anciens ; • Une réglementation ABF qui implique parfois un surcoût dans la réhabilitation de logements

Réunions publiques sur le PADD

54/71




1.1. Accroître l'attractivité résidentielle avec une croissance annuelle de +0,35%



- 1.1.1. Adapter la croissance aux particularités du territoire
- 1.1.2. Identifier les pôles aux vocations similaires pour répartir équitablement les objectifs d'évolution démographique
- 1.1.3. Consolider les ensembles bâtis du territoire
- 1.1.4. Projeter une consommation foncière respectueuse des milieux agricoles, naturels et forestiers

Réunions publiques sur le PADD

1.2. Répondre aux besoins de la population en matière de logements

Renforcer les pôles

- 1.2.1. Diversifier l'offre de logements en fonction de la particularité des territoires
- 1.2.2. Adapter l'offre d'habitat au besoin des personnes âgées ou en situation de handicap
- 1.2.3. Conforter et valoriser le bâti isolé en milieu rural
- 1.2.4. Garantir de bonnes conditions d'habitation au sein du parc de logements existants
- 1.2.5. Permettre l'accueil des gens du voyage

Réunions publiques sur le PADD

1.3. Conforter les commerces, services et équipements complémentaires et de proximité

Renforcer les pôles

- 1.3.1. Pérenniser et développer des espaces d'accueil pour les enfants
- 1.3.2. Contribuer au maintien et développement des commerces et services de proximité
- 1.3.3. Pérenniser et développer les équipements publics et les réseaux
- 1.3.4. Assurer l'accès aux équipements et aux services pour tous les résidents du territoire

Réunions publiques sur le PADD

Les aspirations du PADD
déclinants les 3 ambitions du SCoT

Optimiser le potentiel agricole, économique et touristique

Réunions publiques sur le PADD

2. Optimiser le potentiel agricole, économique et touristique

Optimiser le potentiel économique et touristique

- 2.1. Valoriser l'activité agricole et forestière
- 2.2. Accompagner l'économie touristique portée par le tourisme vert
- 2.3. Développer le tissu artisanal et commercial
- 2.4. Renforcer le rôle des transports collectifs
- 2.5. Améliorer la mobilité et la sécurité routière

Réunions publiques sur le PADD

2.1. Valoriser l'activité agricole et forestière

Optimiser le potentiel économique et touristique

- 2.1.1. Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers
- 2.1.2. Contribuer au maintien des activités agricoles et forestières
- 2.1.3. Accompagner la diversification des activités agricoles et forestières
- 2.1.4. Sécuriser la circulation agricole dans les tissus urbains

Réunions publiques sur le PADD

2.2. Accompagner l'économie touristique, portée par le tourisme vert

Optimiser le potentiel économique et touristique

- 2.2.1. Accompagner la valorisation des ressources locales
- 2.2.2. Favoriser les itinéraires piétons, équestres, cyclables et fluviaux
- 2.2.3. Conforter et développer les activités touristiques et de loisirs
- 2.2.4. Renforcer le rôle des portes d'entrée du territoire

Réunions publiques sur le PADD

2.3. Développer le tissu artisanal et commercial

Optimiser le potentiel économique et touristique

- 2.3.1. Affirmer le développement des zones d'activités communautaires
- 2.3.2. Affirmer le maintien du maillage artisanal, force du territoire
- 2.3.3. Préparer le territoire aux besoins économiques à venir
- 2.3.4. Étudier, adapter et réguler les demandes d'extensions et de création des carrières
- 2.3.5. Soutenir l'amélioration des communications numériques sur l'ensemble du territoire jusqu'aux secteurs les plus diffus

Réunions publiques sur le PADD

2.4. Renforcer le rôle des transports collectifs

Optimiser le potentiel économique et touristique

- 2.4.1. Identifier les pôles gares comme supports de projets mixtes
- 2.4.2. Assurer des capacités de stationnement suffisantes à proximité des pôles gares
- 2.4.3. Promouvoir l'usage du transport ferroviaire

Réunions publiques sur le PADD

2.5. Améliorer la mobilité et la sécurité routière

Optimiser le potentiel économique et touristique

- 2.5.1. Soutenir les projets permettant une amélioration du maillage routier existant
- 2.5.2. Développer une politique de mobilité durable
- 2.5.3. Accentuer le rôle de la sortie autoroutière comme porte d'entrée du territoire Touraine Val de Vienne
- 2.5.4. Sécuriser les axes routiers structurants et répondre aux besoins ponctuels

Réunions publiques sur le PADD

Les aspirations du PADD
déclinant les 3 ambitions du SCoT

Affirmer le cadre de vie rural

Réunions publiques sur le PADD

3. Affirmer le cadre de vie rural

Affirmer le cadre de vie rural

- 3.1. Valoriser le patrimoine paysager, bâti et naturel du territoire
- 3.2. Assurer la pérennité des fonctionnalités écologiques du territoire
- 3.3. Poursuivre un développement vers l'énergie positive
- 3.4. Intégrer les risques pour la sécurité des biens et des personnes
- 3.5. Piloter et animer le PLUI

Réunions publiques sur le PADD

3.1. Valoriser le patrimoine paysager, bâti et naturel du territoire

Affirmer le cadre de vie rural

- 3.1.1. Modifier au besoin les périmètres de protection des monuments historiques
- 3.1.2. Pérenniser les éléments bâtis remarquables et identitaires des communes
- 3.1.3. Pérenniser le patrimoine paysager et naturel
- 3.1.4. Programmer des constructions respectueuses de l'environnement paysager et bâti

Réunions publiques sur le PADD

69/71

3.2. Assurer la pérennité des fonctionnalités écologiques du territoire

Affirmer le cadre de vie rural

- 3.2.1. Conserver les milieux d'intérêt reconnus pour la biodiversité
- 3.2.2. Préserver voire restaurer les éléments d'intérêt pour les continuités écologiques

PROCESUS PROFESSIONNELS

auddicé
ULC Vienne

Réunions publiques sur le PADD

69/71

3.3. Poursuivre un développement vers l'énergie positive

Affirmer le cadre de vie rural

- 3.3.1. Autoriser l'implantation et le développement des énergies renouvelables respectueuses du paysage
- 3.3.2. Accompagner l'implantation de bâtiments intégrant les critères de qualité environnementale

PROCESUS PROFESSIONNELS

auddicé
ULC Vienne

Réunions publiques sur le PADD

69/71

3.4. Intégrer les risques pour la sécurité des biens et des personnes

Affirmer le cadre de vie rural

- 3.4.1. Anticiper les nuisances et les risques pour les projets réduisant les espaces tampons entre l'habitat et les activités économiques
- 3.4.2. Protéger les biens et les personnes dans les zones sensibles aux inondations, aux cavités ou autres mouvements de terrain
- 3.4.3. Accompagner l'organisation de la défense incendie extérieure du territoire

PROCESUS PROFESSIONNELS

auddicé
ULC Vienne

Réunions publiques sur le PADD

70/71

3.5. Piloter et animer le PLUi

Affirmer le cadre de vie rural

- 3.5.1. Mettre en place un comité de suivi
- 3.5.2. S'inscrire dans des démarches d'observation

PROCESUS PROFESSIONNELS

auddicé
ULC Vienne

Réunions publiques sur le PADD

71/71

Vous avez des questions particulières ou vous souhaitez nous exposer l'un de vos projets ?

Retrouver nous lors des permanences

**La prochaine permanence :
le 8 octobre 2018 de 16h à 20h
à la salle des fêtes de Cruzilles**

PROCESUS PROFESSIONNELS

auddicé
ULC Vienne

Réunions publiques sur le PADD

72/71

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Réunions publiques

Merci de votre attention

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
26 septembre - 02 et 09 octobre 2018

PROCESUS PROFESSIONNELS

auddicé
ULC Vienne